CARTE SENTIERS DES MINES

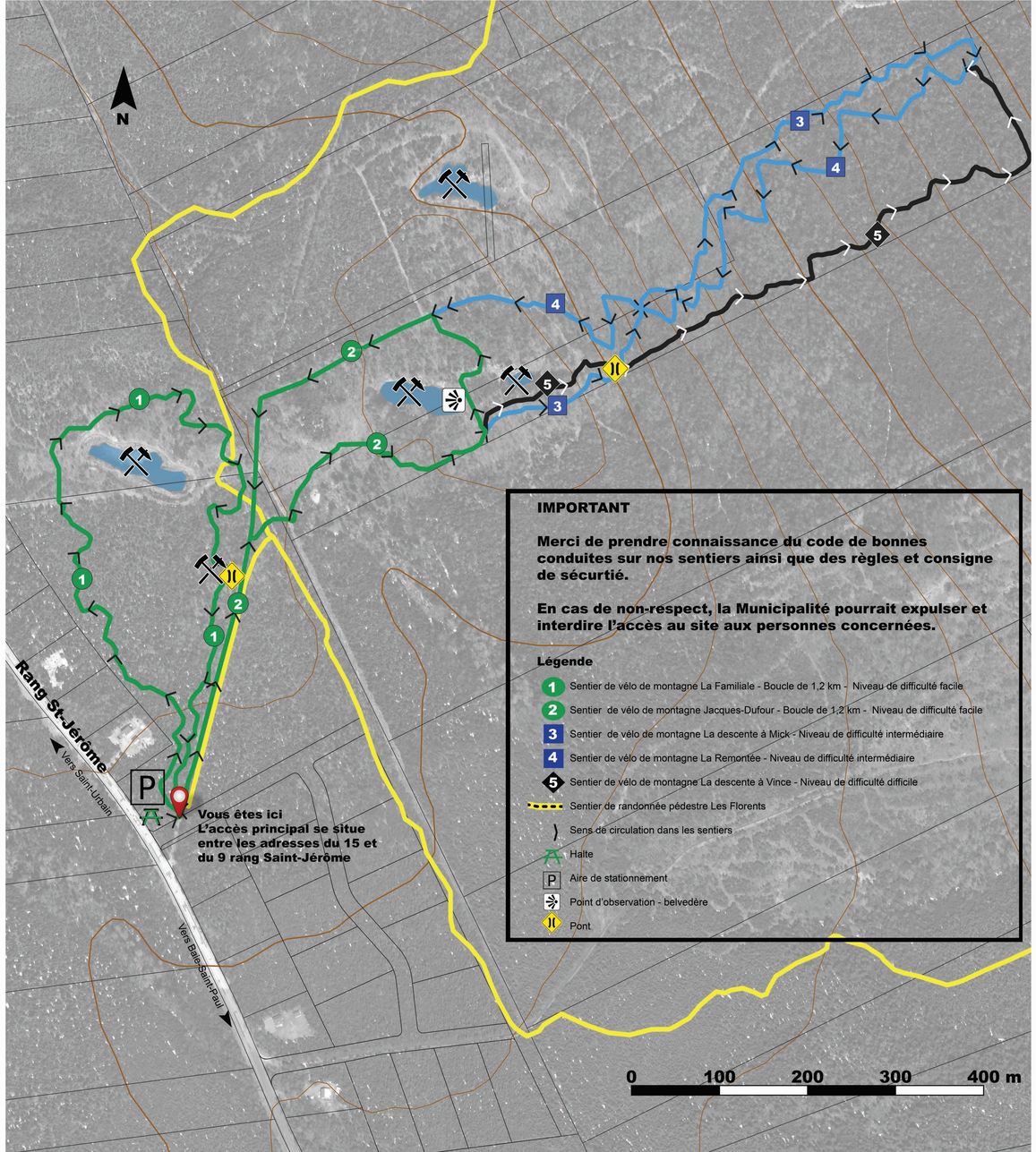

IMPORTANT

Merci de prendre connaissance du code de bonnes conduites sur nos sentiers ainsi que des règles et consigne de sécurtié.

En cas de non-respect, la Municipalité pourrait expulser et interdire l'accès au site aux personnes concernées.

Légende

- 1 Sentier de vélo de montagne La Familiale - Boucle de 1,2 km - Niveau de difficulté facile
- 2 Sentier de vélo de montagne Jacques-Dufour - Boucle de 1,2 km - Niveau de difficulté facile
- 3 Sentier de vélo de montagne La descente à Mick - Niveau de difficulté intermédiaire
- 4 Sentier de vélo de montagne La Remontée - Niveau de difficulté intermédiaire
- 5 Sentier de vélo de montagne La descente à Vince - Niveau de difficulté difficile
- Sentier de randonnée pédestre Les Florents
- Sens de circulation dans les sentiers
- Halte
- Aire de stationnement
- Point d'observation - belvedère
- Pont

CODE DE BONNE CONDUITE SUR NOS SENTIERS

USAGES PERMIS

Veuillez en tout temps:

Circuler à la file indienne lorsque vous êtes en groupe;
Circuler à une vitesse raisonnable et effectuer des manoeuvres prudentes;
Dégager la voie de roulement lors d'un arrêt;

Cyclistes: La priorité est aux piétons aux croisements des sentiers;
Piétons: Circuler dans le sens contraire aux cyclistes.

USAGES NON PERMIS

Non permis

La consommation de cigarette, d'alcool et de drogues est interdite;
La pratique de la chasse n'est pas autorisée;
Les feux ne sont pas permis;
Les quads,les motocross et les motoneiges sont interdits sur les sentiers;
Aucun animal n'est permis;
Le camping n'est pas autorisé;

Pour toute urgence composez le 911
En cas d'accident, vous devez également informer la municipalité au 418-639-2467

Règles et consignes de sécurité liées à la pratique du vélo de montagne

Bienvenue sur les sentiers d'initiation et de Cross-country pour le vélo de montagne. Les sentiers que vous emprunterez sont situés sur un ancien site d'exploitation de mines d'ilménites entre les années 1872 et 1970 et est la propriété de la Municipalité de St-Urbain.

Veuillez noter que vous êtes sur un lieu non supervisé. Nous souhaitons vous rappeler que certains dangers sont inhérents à la pratique du vélo et de la randonnée. En utilisant ces sentiers, vous reconnaissez que des risques existent et vous les acceptez. Assurez-vous de posséder une assurance valide qui couvre les risques et les utilisateurs des sentiers.

RISQUES CONNUS ET ACCEPTÉS

RESPECT ET COURTOISIE LA BONNE ATTITUDE !

VÉLO ENTRETENU ET PROTECTIONS CORPORELLES

VÉLOS ADAPTÉS

1. **Préparez votre sortie. Portez un casque et des chaussures fermées. Respectez vos capacités physiques et ayez une trousse de réparation.**
2. **Ne roulez pas dans les sentiers fermés. Respectez le balisage et la signalisation. Demeurez sur les sentiers en tout temps.**
3. **Pour votre sécurité, ne roulez jamais seul. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.**
4. **Dépassez avec prudence et soyez courtois en tout temps.**
5. **Respectez les propriétés privées. Soyez respectueux pour assurer la pérennité du projet.**
6. **Rapportez vos déchets au stationnement d'accueil.**
7. **Gardez une distance raisonnable avec les cyclistes devant et derrière vous. Dépassez par la gauche seulement et signalez votre intention.**
8. **Respecter les avis de fermeture de sentiers. Ne roulez pas les jours de pluie et les 24h suivantes afin de prévenir l'érosion qui endommage les sentiers.**
9. **Respectez la signalisation en vigueur sur les sentiers.**
10. **N'oubliez pas de boire de l'eau fréquemment et en petites quantités. Amusez-vous !**

Partager vos images avec nous via nos applications Facebook et Instagram
SaintUrbainCharlevoix

Pour plus d'informations ou pour commentaires
Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Urbain
Bureau municipal
917 rue Saintt-Édouard, Saint-Urbain
Tél. : 418-639-2467
Courriel : munsturb@sainturbain.qc.ca

VÉLO CHARLEVOIX

LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS